

Dispositifs de sécurité pour le travail en gaine



SÉCURITÉ

Loi Urbanisme et Habitat : Risque I-7

Pourquoi sécuriser le travail en gaine ?

Sur certaines installations, les personnes opérant sur l'ascenseur ne sont pas protégées lors des interventions et sont exposées à des risques d'écrasement et/ou de chute en gaine.

La mise en place de dispositifs permettant un travail en gaine en toute sécurité fait partie des exigences de la loi Urbanisme et Habitat. Ces dispositifs doivent être mis en place pour tout appareil concerné avant le 3 juillet 2008.

Solution KONÉ

Suivant la configuration de votre installation, KONÉ met en place, un équipement pour permettre le déplacement de l'ascenseur depuis le toit cabine, un éclairage en gaine et divers équipements en fond de cuvette. Ces dispositifs sont conçus pour répondre aux exigences de la loi Urbanisme et Habitat.



Les avantages de la solution KONÉ

■ Sécurité

L'installation de ces dispositifs de sécurité vous permet d'être conforme à la loi Urbanisme et Habitat

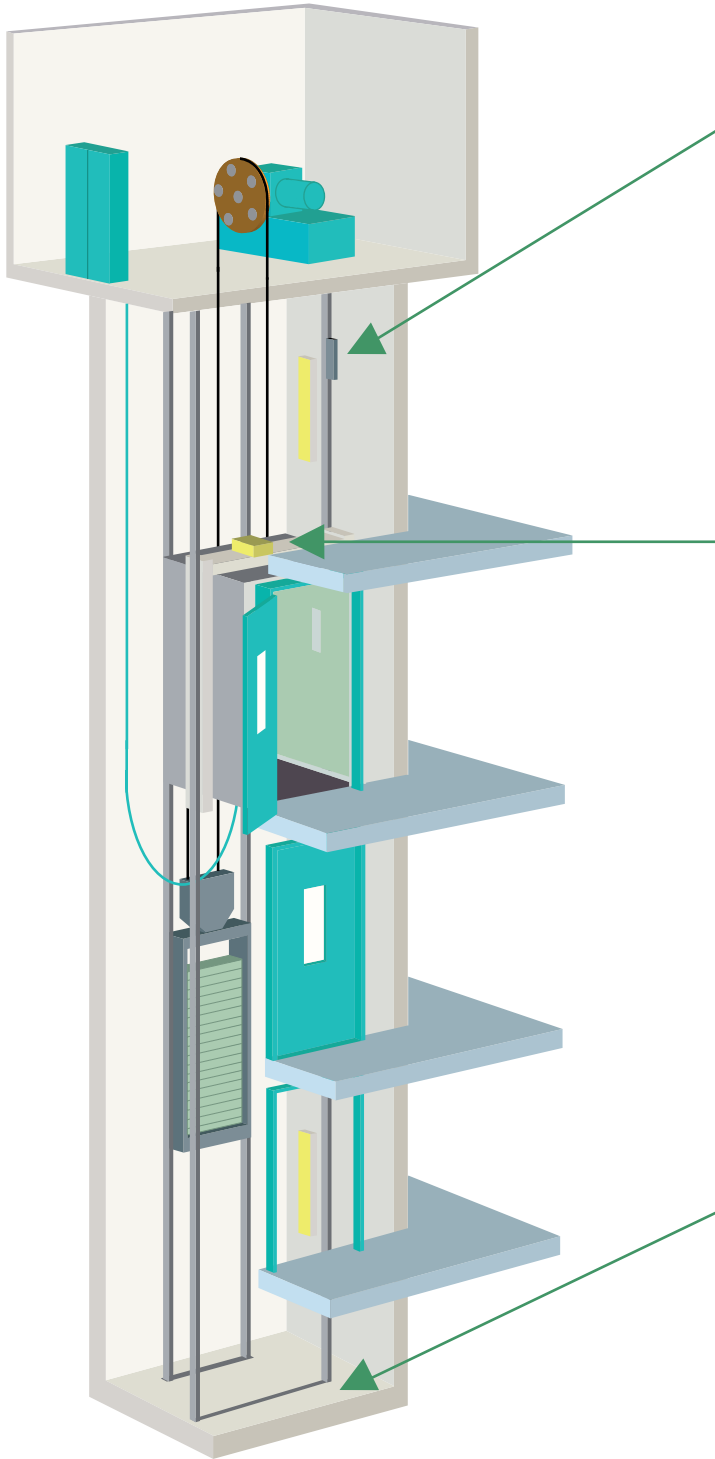
En cas de défaut dans le circuit ou d'action involontaire, le dispositif de fin de course arrête la cabine de manière à protéger l'intervenant des risques d'écrasement

Grâce aux solutions KONÉ, les personnes autorisées peuvent commander l'éclairage depuis les locaux de maintenance ou depuis la cuvette et ensuite intervenir à l'intérieur de la gaine avec une sécurité accrue.

■ Adaptabilité

KONÉ possède une gamme de solutions pouvant s'adapter sur différents types d'installations.

Caractéristiques techniques de la solution



Fin de course

Contact limitant la course dans le sens montée qui assure une distance libre minimale de 1,80 m entre le toit de cabine et le plafond de la gaine. Ce dispositif permet de réduire les risques d'accidents

Boîtier d'inspection

Commande manuelle grâce à un boîtier d'inspection facilement accessible et comportant un dispositif d'arrêt conforme.

La remise en marche de l'ascenseur s'effectue par une action sur le commutateur d'inspection

Le commutateur et les boutons sont protégés contre toute action involontaire

Équipement fond de cuvette

Le kit équipement fond de cuvette composé selon les besoins d'un boîtier fond de fosse, d'une prise de courant et d'un interrupteur.

KONE propose un système de protection qui répond aux exigences du décret 95-826 du 30 juin 1995 :

- Dans la cuvette, installation d'un dispositif d'arrêt manœuvrable depuis l'entrée (II.2.2 du décret 95-826)
- L'éclairage est assuré par un dispositif d'éclairage en gaine conforme et manœuvrable depuis l'entrée (II.2.3 du décret 95-826)
- Installation d'un socle de prise de courant conforme NF EN 81-1 en cuvette (II.2.3.1 du décret 95-826)